

**COMMUNE DE VERGEZAC**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 MAI 2014**

(Convocation du 09 mai 2014)

Date / heure : Mercredi 14 Mai 2014 à 20 h 30

Lieu : Mairie Vergezac.

Ordre du jour : 1 – Affectation du résultat

2 – Vote des budgets primitifs (commune, eau et assainissement, CCAS)

3 – Désignation de deux conseillers

Appel des membres :

**Présents** : TOURETTE, J-Pierre, Maire, FAISANDIER, Jocelyne (1<sup>er</sup> Adjoint), RUAT, J-Marie (2<sup>ème</sup> Adjoint), LAURES Jean Paul (3<sup>ème</sup> Adjoint), ROCHETTE, Adeline, BELLEDENT Louis, MAUVOISIN, David, SEULIN, Patrick, QUOIZOLA, Philippe SEULIN.

**Excusés** : BRUN Yannick : procuration à David MAUVOISIN, Philippe CELCI : procuration à Patrick SELIN.

**Secrétaire de séance** : FAISANDIER Jocelyne

**Conseil municipal 14 mai 2014**

**1 – Affectation du résultat :**

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**investissement commune** excédentaire de 101 189,15 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 101 189,15 Euros à l'excédent d'investissement reporté, ligne budgétaire 001 du budget primitif 2014.

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**exploitation Eau-Assainissement** déficitaire de 1 490,69 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 1 490,69 Euros au déficit de fonctionnement reporté, ligne budgétaire 002 du budget primitif 2014.

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**investissement Eau-Assainissement** excédentaire de 55 344,24 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 55 344,24 Euros à l'excédent d'investissement reporté, ligne budgétaire 001 du budget primitif 2014.

Vote de l'affectation du résultat :

Résultat du vote : 11 pour contre 0

**2- Vote des budgets primitifs (commune, eau et assainissement, CCAS)**

**2a / VOTE DU BUDGET COMMUNE :**

▶ Résultat global 2013 : + 101 189,15 € :

▶ Le Conseil d' Administration du CCAS approuve le compte administratif 2013.

Affectation du résultat :

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**investissement commune** excédentaire de 101 189,15 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 101 189,15 Euros à l'excédent d'investissement reporté, ligne budgétaire 001 du budget primitif 2014.

Vote du budget 2014

▶ Dépenses de fonctionnement : 324 243,00 / Recettes de fonctionnement : 324 243,00

▶ Dépenses d'investissement : 526 300,61 / Recettes d'investissement : 526 300,61

Résultat du vote : 10 pour contre 0

## **2b / VOTE DU BUDGET EAU – ASSAINISSEMENT :**

- ▶ Résultat global 2013 : **Assainissement** - 1 490,69 € - **Investissement** + 55 344,24 €
- ▶ Le Conseil d' Administration du CCAS approuve le compte administratif 2013.

Affectation du résultat :

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**exploitation Eau-Assainissement** déficitaire de 1 490,69 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 1 490,69 Euros au déficit de fonctionnement reporté, ligne budgétaire 002 du budget primitif 2014.

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un solde d'exécution de la section d'**investissement Eau-Assainissement** excédentaire de 55 344,24 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 55 344,24 Euros à l'excédent d'investissement reporté, ligne budgétaire 001 du budget primitif 2014.

Vote du budget 2014 :

- ▶ Dépenses d'exploitation : 102 823,00 / Recettes d'exploitation : 102 823,00
- ▶ Dépenses d'investissement : 367 462,30 / Recettes d'investissement : 367 462,30

Résultat du vote : 10 pour contre 0

## **2c / VOTE DU BUDGET CCAS :**

- ▶ Résultat global 2013 : - 890,93 € :
- ▶ Le Conseil d' Administration du CCAS approuve le compte administratif 2013.

Affectation du résultat :

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 fait apparaître un résultat de fonctionnement du budget CCAS déficitaire de 890, 93 Euros .Le Conseil D'administration après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de maintenir la somme de 890, 93 Euros à l'excédent de fonctionnement reporté, ligne budgétaire 002 du budget primitif 2014.

Vote budget 2014 : dépenses : 2 500, 00 - recettes : 2 500, 00

subvention communale : 2500 €

Résultat du vote : 10 pour contre 0

## **3- Désignation de deux conseillers :**

Suite aux dernières élections municipales, aucun représentant des villages d'Allentin et St Rémy n'a été élu. Sur base de volontariat, deux conseillers sont proposés pour représenter ces villages ; il s'agit de Jocelyne FAISANDIER (1<sup>er</sup> Adjoint) pour le village de ST Rémy et Jean Paul LAURES (3<sup>ème</sup> Adjoint) pour le village d'Allentin.

Résultat du vote : 10 pour contre 0

## **INFORMATIONS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire : J-Pierre TOURETTE  
P/O : J-Paul LAURES (Le rapporteur)